



MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maîtrise d'Ouvrage
PROMOBAT
20-24 avenue de Canteranne
33600 Pessac

PA.12 Engagement du lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots

0	2	0	2	2	0	2	6										
date création									date de modification								
doc.	affaire			émetteur			phase		plan numéro			échelle			indice		
	G	A	N	P	R	O	P A		1	2			1	5	0	0	1

ARTICLE R.442-7 DU CODE DE L'URBANISME

«Le dossier de la demande est, sous réserve de ce qui est dit à l'article R. 442-8, complété par l'engagement du lotisseur que sera constituée une association syndicale des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs.»

Je soussigné, Benoît PICHET
Représentant la SARL PROMOBAT
20-24 Avenue de Canteranne
33600 PESSAC

Maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement « PORTE DE LA JALLERE » située Cours Briaud / Rue du Vergne, sur la commune de BORDEAUX

Prends l'engagement, conformément à l'article R.442-7 du Code de l'Urbanisme, de constituer entre les acquéreurs des lots de l'opération citée ci-dessus, une Association Syndicale libre (selon l'ordonnance du 1er juillet 2004) à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion, et l'entretien des terrains et des équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le Domaine Public.

Fait à PESSAC

Le 06/02/2026

SARL PROMOBAT
Siège Social : 20/24 AV. DE CANTERANN
33608 PESSAC CEDEX
Tél : 05 56 07 47 00
N° SIRET : 410 048 755 00020
N° APE : 452A